**CONSEIL MUNICIPAL**

 **11 juin 2024**

**Présents : Antunez Kevin, Ceciliot Mauro, Delacour Marie, Desoteux Catherine, Ivasinta Jérôme, Marquis David, Noêl Robert, Paul Annie, Pires Henri, Puymège Robert**

**Absents excusés : Romain Millet**

**Début : 20h**

**Secrétaire de séance : Puymège Robert**

**Point 1 : Remboursement anticipé partiel du prêt Crédit Agricole**

Le Crédit Agricole nous a accordé un prêt de 200 000 E pour parfaire le financement du projet assainissement

Le montant du prêt avait été calculé assez largement compte tenu de certaines incertitudes concernant des ouvrages qui se révéleraient nécessaires au cours de la réalisation des travaux

Or nous avons pu nous dispenser notamment de station de relevages.

Le coût global des travaux s’est vu amoindri

Mais comme le versement du prêt CA se fait au début de l’intervention, nous sommes aujourd’hui en face d’un excédent de trésorerie relativement important, et en grande partie inutilisable

Il nous parait judicieux de profiter de cette situation pour réduire significativement le niveau d’endettement de la commune, en remboursant par anticipation un capital de 100 000 €

Les frais demandés par le CA sont de 301,94€

Ce remboursement aurait pour date d’effet le 17/07/2024

Après délibération le conseil décide à l’unanimité d’effectuer ce remboursement anticipé.

**Point 2 Devis concernant la déconnexion des fosses sceptiques le la mairie et de la salle des fêtes**

* Concernant la mairie, les travaux sont assez réduits. Il convient de mettre aux normes les évacuations : proposition SMTPS : 830,00 TTC
* Concernant la salle des fêtes, il faut neutraliser l’installation plus complexe et assurer la sécurité extérieure : proposition SMTPS : 7189,80 TTC

Après délibération le conseil municipal missionne SMTPS pour effectuer les travaux et accepte les devis.

**Point 3 Rectification des évacuations en face du 18 rue des Sœurs Bonnaventure**

A l’occasion du projet de déconnexion de l’installation du 73 rue des Sœurs Bonnaventure, nous nous sommes aperçus que le N° 71 déversait ses eaux usées sans traitement dans un regard à ciel ouvert

Il y a un certain temps nous avions décidé de faire modifier par le propriétaire du 71 sa connexion

Il se trouve, que lors d’une étude plus précise du projet de déconnexion du 73, on s’est aperçu que le 73 déversait actuellement ses eaux traitées dans le regard à ciel ouvert

Il convient donc de prendre de nouvelles décisions pour ces 2 raccordements : 3 solutions

* Conserver le regard à ciel ouvert existant, mais il n’est pas possible d’y

Recevoir des eaux usées

Conséquences : imposer au 71 et au 73 de modifier leurs connexions avec un coût important pour le 73 car il faut revoir toute l’évacuation, avec sans doute un problème de pente

* Conserver le regard existant à ciel ouvert, et exiger du 71 qu’il modifie sa connexion « sauvage », pour éviter toute pollution

Et prendre la décision de laisser le 73 en assainissement autonome, sous réserve de mettre aux normes son fonctionnement

* Ou revoir l’installation globale pour sécuriser les écoulements.

Dans ce cas le 71 n’aurait rien à modifier, et le 73 n’aurait que les travaux à l’intérieur de sa propriété à réaliser

Les 2 installations seraient reliées au réseau d’assainissement collectif,

Moyennant le coût de 4252,50€ pour la commune

Voir devis de SMTPS

Après délibération le conseil municipal décide laisser le 73 en assainissement autonome et de faire vérifier la connexion du 71 par la société SMTPS afin de décider des travaux qui seront à faire à ce niveau.

**Point 4 Projet de réaménagement de la cour de la mairie**

Cet ensemble présente plusieurs inconvénients par rapport aux besoins qui s’expriment

* Un plan incliné pour accès des personnes à mobilité réduite, volumineux, peu pratique, difficile à entretenir
* Pas de places pour le stationnement des locataires de la commune

Il serait possible de réaménager cet ensemble en installant un plan incliné depuis le passage, raccourcir la cour, et prévoir 3 places de parking sur la rue

CM2E a fait un chiffrage de 33013,28 € HT pour ces travaux

Le conseil municipal décide de reporter la décision après examen de 2 devis supplémentaire afin de prendre sa décision.

Abstention : 1

**Point 5 Offre de service du bureau d’études MP2I pour aménagement du village**

L’aménagement global du village doit être envisagé, pour permettre à tous d’y vivre correctement

C’est le moment d’y réfléchir

MP2I nous propose d’étudier les différentes possibilités et de nous soumettre des projets

Coût de cette étude : 10 800 € HT

Le conseil municipal décide de confier a MP2I l’étude de l’aménagement du village.

Pour : 8

Abstention : 2 (Jérôme IVASINTA et Annie PAUL)

**Point 6- Acceptation du rapport de gestion 2023 de SPL XDEMAT**

Et répartition du capital

Pour : 10

**Point 7 Décision Modificative sur le Budget eau et assainissement**

Il convient de prendre en charge les frais du remboursement du CA

Et de mettre sur le compte ad hoc les fonds nécessaires, en provenance du compte « réseaux »

On arrondit à 500 €

Le conseil municipal décide a l’unanimité d’effectuer la décision modificative comme ci-dessus.

**Point 8 Décision concernant des « restes à réaliser » et Décision modificative pour le budget principal concernant les résultats en section fonctionnement**

Suite à un « bug » informatique, le prix de la location de l’emplacement de l’antenne pour les 6 derniers mois de 2023, soit 255€, n’a pas été affecté à l’exercice correspondant

Il convient donc de rectifier les comptes 2023, en modifiant le compte des restes à réaliser de ce même montant à la date de la clôture de l’exercice, ce qui modifie d’autant le résultat 2023, et donc l’affectation du résultat

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’effectuer les procédures.

**Point 9 Défibrillateur**

Il convient de tenir en service le défibrillateur installé au niveau de la salle des fêtes

Il vient d’être révisé, et fait l’objet d’un contrat d’entretien (183€ HT par an)

Le conseil approuve à l’unanimité cette démarche mais par contre il n’est pas nécessaire d’installer un second défibrillateur.

**Point 10 Questions diverses**

* Elections législatives des 30 juin et 7 juillet

Tenue des bureaux de vote

* Point sur les raccordements au réseau d’assainissement

Fin à 21h00